



Accords bilatéraux avec l'UE

Nouvelles pratiques et perspectives dans le domaine de la libre circulation des personnes

- **Mesures d'accompagnement**
- **Libre circulation et assurance-chômage**
- **Extension de l'ALCP aux dix nouveaux pays membres**
- **Responsabilités des acteurs du marché du travail**



Mesures d'accompagnements

1er juin 2004

- **Accès au marché du travail facilité pour tous les travailleurs de l'UE**
- **Pour éviter une sous-enchère sociale ou salariale, introduction des mesures d'accompagnement :**

Loi sur les travailleurs détachés

Observation du marché du travail

Extension facilitée de CCT

Commission tripartite



Mesures

d'accompagnements

Loi sur les travailleurs détachés (Ldét et Odét)

Règle les conditions minimales de travail et de salaire applicables aux travailleurs détachés et aux prestataires de services étrangers.

Principe

Les travailleurs détachés bénéficient des mêmes droits que les travailleurs engagés en Suisse notamment en matière de :

Rémunération minimale

Durée du travail et du repos

Sécurité, santé, hygiène




Observation du marché du travail

- **Enquête sur les salaires en 2002 et 2004**
- **Mise en place d'un observatoire fribourgeois du marché du travail qui fournit, notamment, les éléments nécessaires à la constatation des salaires usuels**

Extension facilitée des CCT

- **Quorum abaissé à 30%**



Mesures d'accompagnements

Commission tripartite

Mise en place, dans le canton, de la Commission de surveillance du marché du travail

- Définit les salaires usuels
- Détecte les cas de sous-enchère abusive et répétée
- Recherche un accord avec les employeurs concernés
- Propose au Conseil d'Etat l'adoption de contrat-type de travail
- Propose l'extension de CCT existantes
- Examine toutes possibilités d'abus ou d'infraction



4 principes fondamentaux

- **Egalité de traitement**
- **Détermination de la législation applicable au travailleur salarié**
- **Prise en compte des périodes d'assurance**
- **Exportation des prestations**



Extension de l'ALCP aux dix nouveaux pays

1er mai 2004, huit pays d'Europe centrale et orientale ainsi que Malte et Chypre ont adhéré à l'UE :

- **Plus grand élargissement de l'histoire de l'UE**
- **75 millions de consommateurs potentiels**
- **Croissance économique supplémentaire de l'UE**
- **En Suisse augmentation prévue du PIB de 0.2 à 0.5 % (soit 1 à 2 milliards de CHF annuellement)**



Extension de l'ALCP aux dix nouveaux pays

Six des sept traités adaptés automatiquement
Introduction graduelle de l'ALCP en 2 étapes

Jusqu'en 2004

- **Priorité des travailleurs indigènes**
- **Contrôle des conditions de travail**
- **Contingents**

Jusqu'en 2011

- **Clause de protection pour la Suisse en cas d'immigration excessive**



Extension de l'ALCP aux dix nouveaux pays

Avantages pour la Suisse

- **Accès facilité aux marchés de travail de l'Europe de l'Est**
- **Important potentiel de travailleurs non-qualifiés**
- **Orientation de la politique migratoire selon les intérêts économiques et ceux de son marché du travail**

A blue banner with a stylized map of Europe. The map is dark blue with yellow stars representing the European Union. A red square with a white cross, representing the Swiss flag, is overlaid on the map. The text 'Responsabilités des acteurs du marché du travail' is written in white, bold, sans-serif font across the banner.

Responsabilités des acteurs du marché du travail

- **Equilibre fragile du marché de l'emploi**
- **Responsabilité des employeurs**
- **Responsabilités des syndicats**
- **Responsabilité de l'Etat**